



**Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal  
du Jeudi 7 Décembre 2023**

**Etaient présents :**

Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire  
Messieurs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint  
Messieurs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIOT  
Mesdames Marie-France DAGUIN, Nathalie LAMBERT

**Absents :**

Monsieur Patrice DOYEN, pouvoir à Monsieur Marcel RENAULT  
Monsieur Hubert JOSSIER  
Madame Laurence RENVOYÉ, qui a donné son pouvoir à Mme Ismérie BRUNAT qui est absente  
Madame Viviane ROUSSEL, qui a donné son pouvoir à M. Hubert JOSSIER qui est absent  
Madame Ismérie BRUNAT

La séance se déroule dans la Salle du Conseil, dans les conditions habituelles, la séance débute à 18 h 45.

Après avoir constaté le quorum, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 2023.

Monsieur Marcel RENAULT est nommé secrétaire de séance.

**ACTIVITÉ BIEN ÊTRE SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe qu'une intervention de Mme ROY s'est tenue à TURNY et une étude a été menée pour CHAILLEY pour étendre cette action auprès des élèves de CHAILLEY, sur le temps méridien, pour améliorer le climat périscolaire et pour mieux vivre ensemble. L'expérience a été probante pour TURNY.

L'atelier se déroulerait sur 30 minutes pour environ 10 enfants.

Entre 12 h15 et 12 h 45 les jeudis et vendredis pendant 12 semaines, soit 24 ateliers.

Concerne les élèves de CE2 CM1 et CM2 avec la participation active des agents.

Atelier ayant pour objectif :

- La gestion des émotions,
- La transmission d'outils aux enfants pour gérer leur émotion,
- Formation du personnel encadrant.

4 groupes : 2 groupes en Janvier et Février  
et 2 groupe en Mars en Avril

Le coût est de 1 320 € pour la session complète et s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif soutenu par la CAF

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent l'organisation de ces ateliers qui seront mis en place à partir de janvier, mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution et inscrire la dépense au budget de l'année 2023.*

## **RECONDUCTION SEMAINE DE 4 JOURS**

L'organisation du temps scolaire à 4 jours à titre dérogatoire arrivera à échéance le 31 Août 2024.

Le code de l'éducation prévoit que la décision de l'organisation de la semaine scolaire prise par le Directeur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans, à l'issue, la décision peut être renouvelée pour 3 ans après un nouvel examen.

Le sujet a été abordé lors de la réunion du Conseil d'École du 9 Novembre. Conseil qui s'est prononcé sur la reconduction de la semaine de 4 jours.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, souhaitent reconduire la semaine de 4 Jours pour une période de 3 ans et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de regroupement de la Commune de SORMERY avec le RPI et des modifications susceptibles d'intervenir pour l'organisation du transport scolaire.

## **COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN**

Monsieur BOQUANT informe les membres du Conseil de la mise en place d'un Compte d'Engagement Citoyen qui permet aux Sapeurs-Pompiers qui exercent une activité bénévole d'acquérir des droits à formation contre la réalisation de ces activités. Ces droits sont inscrits en complément du compte personnel de formation et peuvent être utilisés dans le cadre de formations éligibles.

Les bénéficiaires se voient accorder un crédit de 240 € par an, sans pouvoir dépasser 720 € (3 ans).

## **GRATIFICATION DE STAGE**

Un jeune du village a sollicité la Commune pour effectuer un stage immersion dans la vie professionnelle, qui se déroulera du 26 Février au 24 Mars 2024.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de lui accorder la gratification habituellement prévue à savoir 80 €/ semaine de 5 h.

## **AGENTS RECENSEURS**

Considérant que les opérations de recensement se dérouleront du 18 Janvier au 17 Février 2024,

*Les membres du Conseil :*

- *Valident la création de 2 postes d'agent recenseur contractuel,*
- *Prennent acte que sont nommés : Mme Marlène FERLET, Mme Sylvie RETIF  
et Mme Françoise COMMERCY (suppléante)*
- *Fixent la rémunération de la façon suivante :*
  - Bulletin individuel : 1.75 €*
  - Feuille de logement : 1.10 €*
  - Forfait pour formation obligatoire (2 demi-journées)  
y compris frais kms 100 € / agent*
  - Forfait pour repérages, remise et retrait des notices, relances  
25 €/ semaine de recensement*

Pour information une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête doit être reversée par l'État à hauteur de 1 103 €.

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION AGORA STORE**

La convention signée pour la vente des matériels mis à la réforme (ex WEBENCHERE) arrive à échéance.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :*

- *Décident de renouveler le contrat avec la société AGORA STORE,*
- *Prennent acte que les frais de dossier 300 € - 1<sup>er</sup> année seulement sont offerts si la signature intervient avant le 22 Décembre 2023,*
- *Prennent acte que le contrat d'un an est renouvelable 3 X par tacite reconduction,*
- *Que le service comprend la création, l'hébergement, la maintenance du site dédié ainsi que tout l'accompagnement et assistance via un interlocuteur unique,*
- *La rémunération d'AGORA STORE intervient uniquement lors de réalisation de la vente via une commission fixe de 12 %.*

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS DE LA GAMME COLORIS**

Les membres du Conseil sont informés du renouvellement du contrat qui lie la Commune à l'éditeur COLORIS pour tout ce qui concerne les logiciels propres à la gestion de la Mairie (comptabilité, emprunt, inventaire, payes, cimetièrre, facturation, budgets, état-civil et administrés, élections...)

## **REPAS DES AINÉS 2023**

Les membres du Conseil sont informés que le repas des aînés se déroulera à TURNY ce Dimanche 10 Décembre 2023 et que 27 personnes de CHAILLEY sont inscrites.

*Les membres du Conseil entérinent la décision de la Commission des Affaires Sociales qui fixe à 40 € le prix du repas.*

## **MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DES FORÊTS PUBLIQUES**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des mesures concernant le changement climatique qui impacte les forêts, l'agence de l'ONF Bourgogne-Franche-Comté met en place, réparties sur l'ensemble des forêts publiques, des placettes de mesure portant sur le recensement de tous les arbres, leur diamètre ou le volume du bois morts au sol etc... pour permettre à terme la gestion des forêts.

Il précise également que les délais de délivrance des coupes sur les parcelles 6.2 et 7.2 sont prolongés jusqu'au 31 Octobre 2025.

## **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 Octobre 2023 approuvant la modification statutaire qui intègre le retrait de la piscine de SEIGNELAY des statuts communautaires et de la restitution de la compétence à la Commune à compte du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Considérant que cette modification s'inscrit dans le cadre de l'article L 5211 17 1 du Code Général des Collectivité Territoriales, à savoir qu'après délibération du Conseil Communautaire, les Conseils Municipaux ont 3 mois, pour se prononcer sur les statuts. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée défavorable.

*Les membres du Conseil, à l'unanimité :*

- *Approuvent les nouveaux statuts de la CCSA,*
- *Autorisent le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la cette délibération.*

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas transférer la police spéciale de la publicité à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

La Communauté de Communes met à la disposition des associations qui le souhaite 2 salles de réunion au sein de l'espace CHAMPLANDRY à SAINT-FLORENTIN.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

*Les membres du Conseil :*

- *Décident de passer en non-valeur, une somme de 13,53 € qui correspond à des titres qui datent de 2014 qui ne seront pas recouverts,*
- *Mandatent le Maire pour prendre la décision modification pour abonder le compte 6541 et en poursuivre l'exécution.*

## **PROVISIONS POUR IMPAYÉS**

Pour rappel, les titres susceptibles de ne pas être payés font l'objet d'une provision pour impayés à hauteur de 20 % de leur valeur. Cette provision a été prévue au budget 2023 et représente environ 20 % des sommes restant dues soit 217,78 €.

## **DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE RÉGIME D'IMPOSITION DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES AMÉNAGÉES**

*Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, une régularisation par délibération demandant la dispense du régime de la TVA pour la Supérette (bâtiment communal loué aménagé pour une activité) et fait le choix du régime franchisé de base de TVA et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

## **RÉINTEGRATION DE LA PRIME MACRON**

Fin 2022, l'État a mis en place un système d'avance fiscale pour bénéficier de la prime Macron, calculé par le Service des Impôts.

L'arrêté du 13 Octobre 2023, retire à la Commune le bénéfice de cette dotation et il est donc demandé de rembourser la somme touchée au titre de 2022 de 3 533 €.

*Les membres du Conseil prennent acte et décident la décision modificative permettant d'abonder le compte 65888.*

## **MODIFICATION IMPUTATION BUDGÉTAIRE**

*Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de prendre la décision modification permettant de régulariser le compte d'imputation de la subvention du budget principal au budget de l'eau et mandatent le Maire et abonder le compte 6573641*

## **TRAVAUX RÉHABILITATION MAIRIE ÉCOLE**

Monsieur BOQUANT informe que sur préconisation du SDEY, une démarche a été effectuée pour solliciter une subvention de 80 % au titre du Fonds Vert, qui après étude ne subventionnera qu'à hauteur de 20 à 40 %.

*Les membres du Conseil, à l'unanimité, mandatent le Maire pour solliciter les aides au titre de la DETR pour 30 % et de 20 % au titre du Pacte Territoire (Département), arrêtent un nouveau plan de financement et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

## **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

Monsieur BOQUANT fait observer que la Commission des Travaux a dû étudier plusieurs demandes portant sur l'assainissement pluvial, issues de problèmes récurrents suites aux fortes intempéries.

Il s'agit :

- Création d'un caniveau au niveau du 6 Place de la Mairie  
Devis 3215.83 € TTC
- Ecoulement Pluvial Rue de la Poterne devant chez Monsieur BOULARD  
Devis 1645.54 € TTC
- Réseau eau pluvial au niveau du Hangar Communal  
Devis 7 908.48 € TTC
- Ecoulement pluvial au niveau du 64 Grande Rue  
Devis de l'entreprise GCTP 6254.30 € TTC
- Aménagement de la banquette Rue Neuve  
Devis 3 876.60 € TTC

*Sur proposition de la commission des travaux, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de budgétiser ces travaux sur l'exercice 2024 et mandatent l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution.*

## **REPLACEMENT DES FENÊTRES DE LA CRÈCHE**

Monsieur BOQUANT informe que de nombreux travaux ont été réalisés à la Crèche financés à 80 % par la CAF, le solde par l'Entreprise DUC.

Il reste 3 portes fenêtres côté jardin qui nécessitent d'être remplacées. Le devis de POSE ASTUCES à hauteur de 9 362,46 € TTC.

*Sur proposition des membres de la Commission des Travaux, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de budgétiser ce montant sur l'exercice 2024 et mandatent l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution.*

## **TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ENTRÉES DU VILLAGE**

Monsieur BOQUANT rappelle l'étude faite par l'ATD présentée en Juillet à la population lors d'une réunion publique, et le prêt du matériel au Département.

Des chicanes et écluses ont été positionnées pour essai :

- L'une à l'entrée du VAUDEVANNE coté ARCÉS, 1 vers chez Madame Nadia CHAUVET, l'autre vers chez Monsieur Frank AVENTIN,
- L'une à l'entrée de CHAILLEY sur la route de la GRANDE JARRONNÉE,
- Une au niveau de l'usine DUC.

Les membres de la Commission se rendent à l'évidence que l'essai n'a pas été concluant entre la destruction du matériel volontairement ou non et le nombre de critiques des habitants qui veulent que la Municipalité fasse quelque-chose mais surtout pas devant chez eux.

L'expérience démontre que la mise en place de plateaux serait donc le plus adapté pour permettre de réduire la vitesse.

Monsieur Alain GORNEAU est mandaté pour organiser une réunion en présence des personnes intéressées pour faire le bilan.

## **EXTENSION DES RÉSEAUX PETITE RUE DE CONTY**

Monsieur Marcel RENAULT rappelle que la Commune a été sollicitée pour un certificat d'urbanisme visant à rendre constructible un terrain situé Petite Rue de Conty.

La Commune a informé que les extensions de réseaux seraient à la charge du pétitionnaire qui doit préalablement s'engager. L'intéressé est donc en possession des devis d'extension des réseaux eau et assainissement.

La Commune s'est engagée auprès du SDEY pour le projet d'extension du réseau basse tension, Télécom et éclairage public. Le projet de convention portant sur l'étude d'extension qui s'élève à la somme de 1 300 € TTC, le SDEY prenant à sa charge une somme de 389,79, laissant à la charge de la Commune une somme de 909,52 € TTC.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :*

- *Décident de faire réaliser l'étude,*
- *Décident la prise en charge du solde restant moitié par la Commune, moitié par l'intéressé,*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

## **TRAVAUX POUR LA SUPÉRETTE**

### **1 – Aménagement du Labo en Cuisine**

Après quelques mois d'activité, Madame POTIER souhaite aménager l'actuel Labo de la Supérette en cuisine ou elle pourrait faire ses préparations traiteur.

*Sur proposition de la Commission des Travaux, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, de prendre en charge les travaux inhérents au bâtiment à savoir :*

- *Faïence, percement et raccords pour l'évacuation*    ETS DIOT                    *pour 1 878,00 € TTC*
- *Tuyaux et Chapeau de l'évacuation*                    AM PRO                    *pour 355.20 € TTC*
- *Mise en place de prises de courant*                    ETS SALGUEIRO *pour 2 100,42 € TTC*

*Soit un montant total de 4 343,62 € TTC et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

## **2 – Réparation du volet roulant arrière**

*Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de faire réparer le volet roulant à l'arrière du bâtiment et acceptent le devis d'un montant de 1 469,88 € TTC. Ils mandatent le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution.*

Les membres du Conseil sont informés du passage de l'inspection au titre de la sécurité sanitaire des aliments à la Supérette et de l'obligation pour la Commune d'acheter du petit matériel pour se mettre aux normes.

Enfin, les membres du Conseil et la population sont informés de la possibilité de déposer des colis (Colissimo - Chronopost et DPD).

Monsieur GUINET-BAUDIN informe ensuite des divers achats et travaux qu'il a fait réaliser :

1 - Travaux réalisés par l'entreprise DE LIMA pour reprendre la buse d'eau pluviale située route de Turny.

Montant de la dépense : 1075,20 €

2 - L'achat de tables pour équiper la Salle des Colchiques, ainsi que d'un chariot supplémentaire pour faciliter la manutention des tables et bancs du hangar.

Montant de la dépense 1108,90 € HT.

3 - La dépose des 2 compteurs électriques situés au Plan d'Eau :

ENEDIS a mandaté SPIE, les travaux seront réalisés en début d'année.

Le montant de la dépense est de 664,80 € TTC

4 - Les travaux de SUEZ pour réparer les problèmes d'évacuation des eaux usées Rue de l'avenir.

5 - La pose d'un nouveau poteau d'incendie Petite Rue de Conty au prix de 2 655,38 €.

6 - Informe que la réfection de la conduite entre la maison Boin et le poteau d'incendie Petite Rue de Conty et un projet de dépense de l'ordre de 70 000 €.

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

1 - Monsieur le Maire informe de la dissolution de l'Association Les Amis du Vaudevanne et précise que le solde des fonds sera distribué pour part égale entre les Écoles et la Crèche.

2 - Monsieur le Maire informe que la salle Boin sera proposée aux ateliers Peinture.

3 - Concernant la démolition JUVANON, Monsieur le Maire informe des difficultés à obtenir le dévoiement des réseaux Orange et menace de faire réaliser les travaux sans autorisation.

4 - Monsieur le Maire informe que la Préfecture n'a pas souhaité donner suite à la requête de Yonne Nature Environnement concernant le retrait du permis de construire DUC.

5 - Suite aux réunions qui se tiennent à la Communauté de Communes pour le transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCSA en 2025, Monsieur le Maire informe que CHAILLEY est une des Communes où il y a le moins de fuites réseaux.

6 - Il rappelle que cet été, il y a eu plusieurs alertes importantes concernant le manque d'eau des nappes phréatiques, et un risque élevé de ne plus pouvoir assurer la distribution. Il est réellement fondamental que la population soit informée et sensibilisée au manque d'eau et à la possible rupture de la distribution en été.

7 - Concernant le stationnement des véhicules lourds sur le trottoir Grande Rue, concerne tous les véhicules qu'ils soient du groupe lourd ou non, le stationnement sur le trottoir est interdit. Monsieur BOQUANT est mandaté pour proposer un stationnement Rue des Fossés.

8 - Le projet d'arrêté pour l'entretien des trottoirs, élagage etc... tel qu'il a été pris à CHAMPLOST est adressé aux membres du Conseil pour avis et/ou modification.  
Il sera proposé lors du prochain Conseil.

9 - En l'absence de l'intéressée, le projet Panneau Pocket est reporté au prochain Conseil.

10 - Monsieur le Maire informe qu'il fera l'information concernant la disparition du réseau cuivre, CHAILLEY étant l'une des premières Communes concernées.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,  
pour être affiché à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'article 56  
de la loi du 5 Août 1884  
À CHAILLEY, le 11 Décembre 2023

